

MARS

Message d'Alerte Rapide Sanitaire

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOIN**

DATE : 11/01/2022

REFERENCE : MARS N°2022_04

**OBJET : PROLONGATION DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE
POUR LE PERSONNEL**

Pour action

☒ Établissements médico-sociaux

☒ Établissements hospitaliers

Pour information

☒ DGOS

☒ ARS

☒ SpF

☒ DGCS

☐ ARS de Zone

☐ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2021-2022 a débuté de façon anticipée le 18 octobre 2021 en EHPAD et en établissements de santé.

Après presque 3 mois d'une campagne dynamique grâce à la mobilisation de tous, il existe encore **une importante marge de progression pour limiter l'impact de l'épidémie de grippe**. Ainsi, deux enquêtes conduites par Santé publique France à un mois après le début de la campagne (du 17 au 31 novembre 2021) estiment que les couvertures vaccinales chez les professionnels sont de 14,4% en établissements de santé et à 20,2% en EHPAD¹ (moins de 20% pour les autres ESMS). Toutefois, ces résultats intermédiaires sont probablement sous-estimés, une part importante des établissements ayant déclaré ne pas disposer des informations de vaccination de leurs personnels contre la grippe en temps réel (une deuxième série d'enquêtes est prévue en fin de campagne).

Par ailleurs, **la circulation des virus grippaux s'intensifie sur le territoire**. En semaine 52 (du 27 décembre 2021 au 2 janvier 2022), trois régions étaient en phase épidémique (Ile de France, Occitanie et Auvergne Rhône Alpes), et toutes les autres régions en phase pré-épidémique à l'exception de la Corse. La circulation grippale qui concernait initialement essentiellement les enfants progresse désormais chez les adultes, particulièrement les 65 ans et plus. Depuis le 4 octobre, 53 cas graves de grippe ont été signalés dont 25 cas concernaient des enfants de moins de 15 ans (49%), proportion plus élevée que lors des saisons précédentes. Deux décès ont été rapportés, survenus chez des enfants de moins de 2 ans².

La survenue d'une épidémie de grippe de façon concomitante à la 5^{ème} vague COVID pourrait avoir un impact majeur sur l'offre de soins, notamment l'hôpital, et y compris en réanimation pédiatrique. Pour limiter la circulation du virus de la grippe sur le territoire, les formes graves de la grippe, y compris chez les plus jeunes, et limiter l'impact sur le système de santé, il est important de poursuivre l'effort de la vaccination contre la grippe.

A cet effet, la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière est prolongée jusqu'au 28 février 2022.

Nous vous rappelons que la vaccination des professionnels contre la grippe saisonnière est essentielle, afin de les protéger eux même, pour éviter de contribuer involontairement à la diffusion de la grippe aux patients fragiles, et pour limiter les absences dans le contexte actuel. **Ainsi, vous êtes appelés à poursuivre les campagnes de vaccination contre la grippe auprès des personnels travaillant dans les établissements de santé et les établissements et services médico-sociaux, notamment avec des modalités au plus proche des professionnels afin de faciliter leur accès à la vaccination.**

Nous vous remercions de la bonne prise en compte de ces informations.

Pr. Jérôme SALOMON
Directeur général de la santé

Virginie LASSERRE
Directrice générale de la cohésion sociale

Katia JULIENNE
Directrice générale de l'offre de soins

¹ <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/etude-de-couverture-vaccinale-contre-la-grippe-et-la-covid-19-dans-les-etablissements-medico-sociaux-et-etablissements-de-sante-saison-2021-2022>

² <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/grippe/documents/bulletin-national/bulletin-epidemiologique-grippe-semaine-52.-saison-2021-2022>